

L'ESSENTIEL Droits africains des affaires - N° 09 - 1 oct. 2020

À LA UNE

Covid-19 et délais devant la CCJA : plus de souplesse... mais à quel prix ?

Par Pierre-Claver Kamgaing

OHADA

La validité d'une mesure d'exécution forcée reprenant le seul dispositif de la décision valant titre exécutoire

Par Laurent Poulet, Olivier Bustin

Du nouveau dans le régime juridique de l'immunité d'exécution

Par Étienne Nsie

Arbitrabilité et ordre public

Par Hugues Kenfack

Juridiction compétente en cas d'influence de la procédure collective sur une contestation

Par Bréhima Kaména

Le jugement de clôture d'un règlement préventif met fin à la suspension des poursuites individuelles

Par Ramsès Akono Adam

Irrecevabilité du recours en cassation devant la CCJA pour défaut de qualité de la requérante

Par Ramsès Akono Adam

Une exécution forcée déjà entreprise ne peut plus être interrompue

Par Ramsès Akono Adam

Distinction entre immunité d'exécution et insaisissabilité

Par Akodah Ayewouadan

Droits nationaux

Gabon : simplifier la simplification de la création de la SARL

Par Étienne Nsie

Cameroun : contrôler ou limiter la concurrence dans le secteur postal ?

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Cameroun : un instrument continental pour lutter contre la corruption nationale et transfrontalière

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Cameroun : une seule société pour recouvrer toutes les créances de l'État !

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne